



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30 septembre 2022**

N° : 2022-79
OBJET : Décision modificative n°3 du budget principal du Symalim – exercice 2022 – Section de fonctionnement et d'investissement

Date de la convocation : **Vendredi 23 septembre 2022**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de septembre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Paris 2024).

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 20	en droits de vote : 67
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 6	en droits de vote : 26
	Votant·e·s : 26	en droits de vote : 93

Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5 + 5
	MME CREUZE	5 + 5,5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOUSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 1,5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5 + 5
	MME TOMIC	5,5

VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4 + 4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

Mme Tomic à Mme Creuze / Mme Groperrin à M.Vieira / M.Athanaze à M.Chapuis/ M.Gomez à M.Benzeghiba/
M.Terrier à M.Quiniou/ M.Brissard à M.Vermeullin

Madame la Présidente expose,

Vu le budget primitif du Symalim de l'exercice 2022 adopté par délibération lors du Comité syndical du 03 février 2022,

Vu la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 adoptée par délibération lors du Comité Syndical du 12 avril 2022,

Vu la décision modificative n°2 de l'exercice 2022 adoptée par délibération lors du Comité syndical du 05 juillet 2022,

Il vous est proposé d'adopter le projet de décision modificative n°3 reproduit ci-après.

Cette décision modificative n°3 traduit principalement :

- La régularisation des participations statutaires d'investissement suite aux délibérations prises par la Métropole de Lyon et le Département de l'Ain (+ 280 051 € en recettes d'investissement)
- L'inscriptions des produits liés à la cession de matériels (+ 19 000 € en recettes de fonctionnement)
- Le réajustement des crédits et recettes liés à l'étude de refonte du programme de restauration du Rhône de Miribel-Jonage (voir délibération n°2022-80)
- Le réajustement des crédits liés à au mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la gestion forestière pour l'exercice 2022 (voir délibération n°2022-81).

200072486 Code INSEE	SYMALIM ILE DE MIRIBEL JONAGE BUDGET SYMALIM ILE DE MIRIBEL JONAGE	DM n°3 2022
-------------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE N°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-675 : Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00 €	161 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7761 : Différences sur réalisations (négatives) transférées en invest.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	142 000.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	161 000.00 €	0.00 €	142 000.00 €
R-7488 : Autres attributions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 000.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	176 000.00 €	0.00 €	176 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	230 028.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	230 028.00 €	0.00 €	0.00 €
D-192 : Plus ou moins value sur cession d'immobilisation	0.00 €	142 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	161 000.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	142 000.00 €	0.00 €	161 000.00 €
D-2128-2220 : MILIEUX NATURELS ET ESPACES VERTS 2022	0.00 €	14 052.00 €	0.00 €	0.00 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	14 052.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	14 052.00 €	0.00 €	14 052.00 €
R-10222 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	22 636.00 €	0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	22 636.00 €	0.00 €
R-1318-2201 : PROGRAMMATION DE RESTAURATION DU RHONE - ACOMPAGNEMENT REFORTE	0.00 €	0.00 €	35 387.00 €	0.00 €
R-1383 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 129.00 €
R-1385 : Groupements de coll. et coll. à statut particulier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	253 922.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	35 387.00 €	280 051.00 €
D-2031-2201 : PROGRAMMATION DE RESTAURATION DU RHONE - ACOMPAGNEMENT REFORTE	0.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	397 080.00 €	58 023.00 €	455 103.00 €
Total Général		573 080.00 €		573 080.00 €

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

-ADOpte la décision modificative n°3 budget principal du Symalim tel qu'explicitée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

